

# l'aménagement territorial en Pologne

## PRINCIPES ET LIGNES DE FORCE

*Nous devons à l'obligeance de la Société Française des Urbanistes de pouvoir reproduire ce document tiré de l'exposé de M. Tadeusz Mrzyglod (Directeur-adjoint au plan à la Commission de Planification auprès du Conseil des Ministres de Pologne) et aux urbanistes français, stagiaires de l'ASMIC-Septembre 1967.*

C'est en 1966 que fut créé à la commission de planification fonctionnant auprès du Conseil des Ministres, un « bureau de l'Aménagement du territoire » chargé d'élaborer les directives nationales d'aménagement territorial destinées à être intégrées à l'ensemble des plans économiques prévisionnels (1).

Parallèlement, pour fonder ces directives sur des études scientifiques, était créé le « Conseil scientifique et technique de la planification de l'espace » où siègent des savants de diverses disciplines, ainsi que des responsables dans le domaine de l'économie, tant au niveau « sectoriel » qu'au niveau territorial.

Ces nouveaux organismes sont chargés d'établir un plan d'aménagement territorial du pays, des programmes de localisation des branches particulières de l'économie nationale, et de définir les directives pour la confection des plans régionaux. (De surcroît, le nouveau conseil assurera vraisemblablement la coordination des travaux scientifiques dans le domaine de l'organisation de l'espace territorial menés par l'Académie Polonaise des Sciences et les Instituts de Recherche dépendants des différents Ministères).

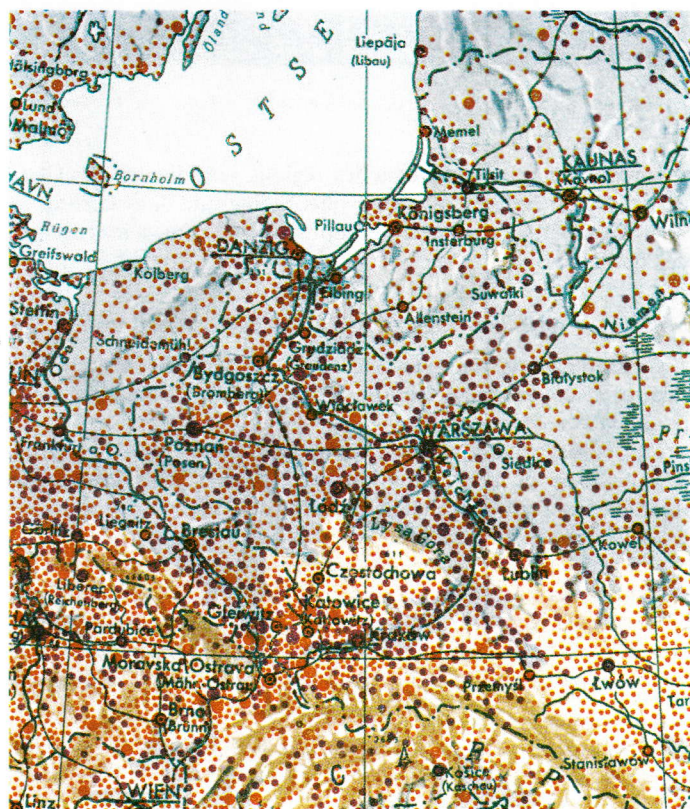
Ces organismes ne travaillant que depuis quelques mois, on ne peut présenter actuellement que les principes préliminaires qui doivent guider leur action.

### Réduire les inégalités du niveau de vie...

Les conceptions de l'aménagement territorial du pays doivent être fondées sur le principe que le développement économique

doit se manifester dans le pays tout entier. Le but fondamental du plan prévisionnel polonais — en accord avec les fondements principaux du socialisme — est la croissance permanente du niveau de vie de la population.

En même temps, dans le plan de l'aménagement territorial du pays, on admet le principe selon lequel les éléments du dévelop-



(1) Les « plans économiques prévisionnels » concernent la période 1966-1985 et constituent le cadre pour l'établissement des plans quinquennaux de développement économique de la Pologne.

pement doivent être localisés de telle manière qu'ils puissent faire disparaître les inégalités trop graves du niveau de vie des populations habitant les différentes régions (1).

C'est dire que, dans les régions retardées, la croissance du niveau de vie doit être relativement plus rapide. Il devra en être ainsi notamment dans les régions de Bialystok, de Kielce, de Rzeszow, de Lublin et d'Olsztyn. C'est sur cette base que se construit le modèle du développement économique des régions.

On admet donc que dans la période « prévisionnelle » les différences dans les niveaux de la consommation par habitant seront sérieusement nivelées. Le rythme de la croissance de la con-

diminue en faveur de l'industrie et des services. Pour accélérer le développement économique il faut donc faire passer graduellement les surplus de population active agricole dans des emplois non agricoles et obtenir ainsi une augmentation générale de la productivité.

La diminution de l'emploi dans l'agriculture se heurte à plusieurs obstacles dont les principaux sont l'aggravation de la structure par âge de la population active agricole, la nécessité de l'introduction de changements rapides dans les structures agraires, etc... C'est pourquoi on cherche à définir les limites du rythme admissible dans la diminution de l'emploi dans l'agriculture. L'égalisation des niveaux de vie des habitants peut être également atteinte par des migrations de populations allant des régions à niveau de vie relativement bas aux régions à haut niveau de vie.

### **Des populations régionales de rythme démographique différent...**

La population de la Pologne entière augmentera d'environ 26 % dans les vingt prochaines années.

Mais, on constate que dans les années 1966-1985, le taux de natalité connaîtra toujours de sérieuses différences selon les régions.

On peut ainsi distinguer :

Les régions qui connaîtront une grande natalité (taux de 30 à 42 pour mille, régions de Koszalin, de Olsztyn, de Zielona-Gora, de Szczecin, de Opole et de Wroclaw), celles qui connaîtront une basse natalité (taux de 15 à 17 pour mille), régions de Varsovie, de Katowice et de Lodz) et les régions de natalité moyenne.

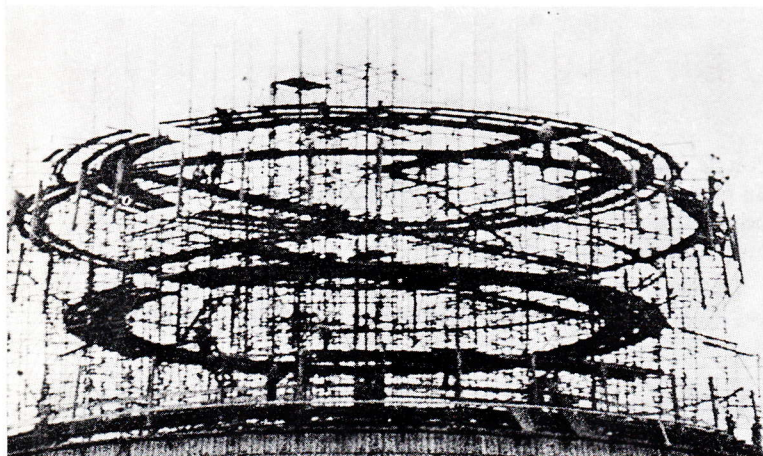
Les régions qui ont actuellement un niveau de vie assez bas auront, en principe, une natalité moyenne (exception faite de la région d'Olsztyn).

### **...Mais ne pas annuler les migrations**

Cependant, si on aborde ce problème d'une manière un peu différente, notamment du point de vue de la nécessité d'une utilisation optimale des richesses naturelles et des expériences tendant à accroître la production, on arrive à la conclusion que le solde migratoire nul de la population entre les régions n'est pas un objectif admissible, même pour la période prévisionnelle en cours.

Le problème le plus important se poserait à Varsovie où, selon certaines hypothèses, le nombre des naissances nouvelles ne dépasserait que de peu les diminutions (décès et émigration); la population aurait ainsi tendance à se stabiliser. C'est pourquoi la croissance de la population de Varsovie ne peut être envisagée qu'à partir d'une immigration qui, dans les années 1965-1985, pourrait se chiffrer dans l'ensemble à 320 000/350 000 personnes. De même admet-on que cette migration pour la capitale se fera généralement à partir des régions où la balance démographique est excédentaire, donc des voïvodies (1) de Varsovie, de Kielce, de Bialystok, de Lublin et de Rzeszow.

(1) Circonscriptions administratives polonaises : 17 pour l'ensemble du pays.



*La construction d'une usine d'engrais azotés à Pulawy*

sommation par habitant dans les régions retardataires doit être de l'ordre de 260 % c'est-à-dire plus rapide que dans le reste du pays. Evidemment, ces données doivent être considérées comme des tendances.

### **...Par des modifications dans la structure de l'emploi**

Ce problème ne peut pas être résolu par la différenciation des salaires et des revenus, solution qui ne serait pas rationnelle du point de vue économique.

Des études plus approfondies montrent que l'accélération de la croissance de consommation par habitant dans les régions retardataires peut être réalisée par l'introduction de changements dans la structure de l'emploi.

Les régions retardataires se caractérisent, dans le processus du développement économique, par une structure de l'emploi différente de celle constatée dans les régions plus développées. Au fur et à mesure de la croissance du degré de développement économique, la participation de l'agriculture dans le volume de l'emploi

(1) Le rapport de la consommation par habitant dans la région au niveau de vie le plus bas (Bialystok) à celle où il est le plus élevé (Katowice), est de l'ordre de 1 à 1,5.

La seconde région ressentant un manque de main-d'œuvre est la voïvodie de Katowice. La pénurie sera comblée principalement par des mouvements de population en provenance des voïvodies de Cracovie et de Rzeszow; dans la voïvodie de Gdansk par les surplus des voïvodies avoisinantes.

Dans les autres régions, d'après les premières hypothèses, on peut considérer que le solde migratoire de la population sera pratiquement nul. Cette hypothèse revêt un intérêt particulier pour l'élaboration du plan de localisation des emplois.

De la croissance naturelle de la population résulte l'offre de main-d'œuvre et, en conséquence, le problème de la balance entre la capacité d'emploi et l'augmentation éventuelle du nombre des emplois. Il faut cependant souligner que les possibilités de prévision lors de l'élaboration de cette balance sont très variables : s'il est possible de mesurer avec grande précision l'accroissement des ressources en main-d'œuvre (à partir des « classes vivantes »), la localisation des emplois à créer ne peut être prévue qu'à partir du modèle général du développement économique dans la structure de l'espace habité. Car il est impossible de préciser exactement à l'avance, pour une période de vingt ans, toutes les sortes d'établissements que l'on devra construire, comme il est impossible de définir leurs exigences d'implantation. Dans ce domaine, l'élaboration de plans détaillés n'est pas possible, ne serait-ce qu'à cause du progrès rapide des sciences et des techniques, ainsi que des changements dans le commerce international qui entraînent des corrections importantes aux plans quinquennaux durant leur réalisation.

### Prévoir les ajustements

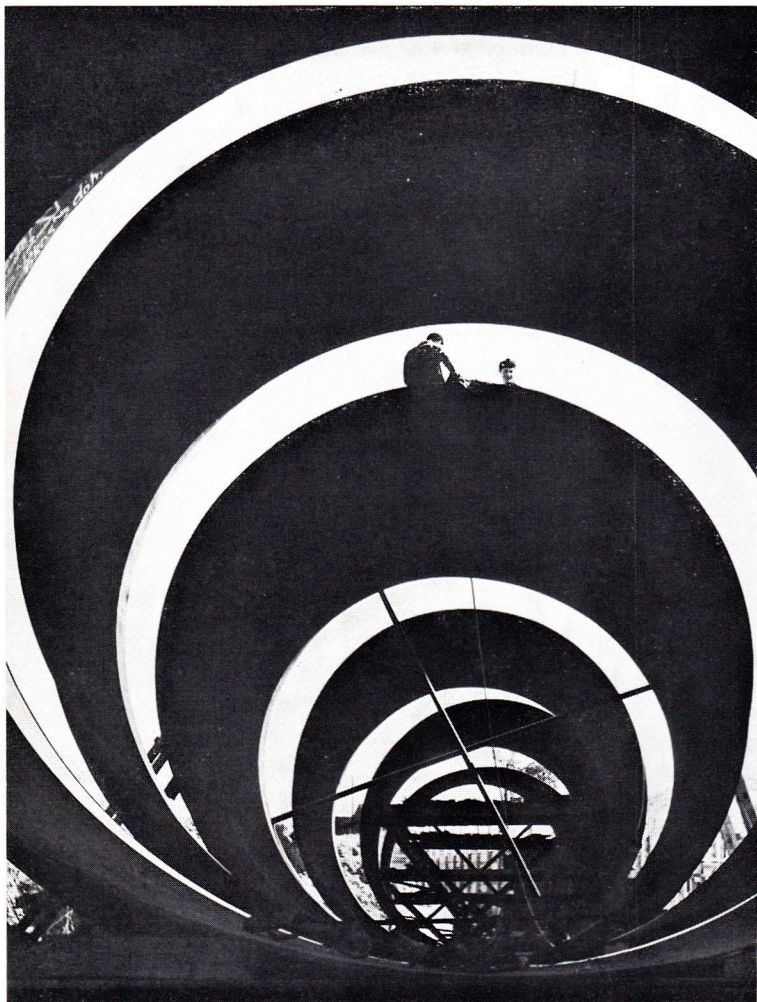
Après la définition des migrations nécessaires dans les différentes régions où le développement prévu pour la période « prévisionnelle » est déjà largement déterminé, on a établi que l'accroissement des demandeurs d'emploi dans les années 1966-1985, en dehors de l'agriculture et de l'économie forestière, se présentait ainsi :

Voïvodies	en milliers de personnes			
	croissance ou décadence de l'emploi dans l'agri- culture et les forêts	accroisse- ment démog- raphique après prise en considé- ration des migrations	accroisse- ment général de l'emploi dans les activités non agricoles	accroisse- ment de l'emploi dans les activités non agricoles
Bialystok	— 55	112	167	82
Bydgoszcz	— 26	306	332	78
Gdansk	— 3	323	326	79
Katowice	— 63	372	435	31
Kielce	— 145	239	384	101
Koszalin	+ 17	191	174	102
Krakow (*)	— 222	319	541	74
Lublin	— 165	187	352	114
Lodz (*)	— 129	215	344	49
Olsztyn	+ 9	195	186	107
Opole	— 22	163	185	66
Poznan (*)	— 100	298	398	66
Rzeszow	— 150	218	368	114
Szczecin	+ 8	175	167	72
Warszawa (*)	— 151	460	611	55
Wroclaw	— 51	487	538	70
Zielona- Gora	— 5	177	182	80
Ensemble de la Pologne	— 1 253	4 437	5 690	67 %

\* Avec les villes autonomes.

La comparaison de l'accroissement de l'emploi prévu pour les professions non-agricoles pour la période 1966-1985, avec l'accroissement analogue constaté entre 1956-1965 (1) montre que l'augmentation de l'emploi et la création d'activités nouvelles,





devront avoir probablement lieu dans les voïvodies de : Koszalin pour 86 %, Olsztyn pour 80 %, Kielce pour 65 %, Rzeszow pour 55 %, Lublin pour 40 % et Bydgoszcz pour 30 %, l'accroissement moyen pour toute la Pologne étant de 18 %, et la diminution de l'accroissement dans la voïvodie de Katowice et à Varsovie de 23 %. Dans les autres régions l'accroissement du niveau de l'emploi s'effectuera sensiblement à la même allure qu'au cours de la période précédente.

La réalisation du développement proposé exigera tout de même des changements dans la politique de localisation des nouveaux établissements industriels et des services publics. D'ici 1985, et conformément au rythme précédemment observé, un changement progressif de la structure de l'emploi se manifesterà dans les diverses régions : diminution de la population active agricole, et accroissement corrélatif de l'emploi dans l'industrie et les services. Cette évolution rendra possible l'augmentation indispensable du revenu national et assurera la croissance souhaitée de la consommation par habitant. Enfin, et pour freiner la croissance

de l'emploi dans l'industrie en Haute-Silésie et à Varsovie, il faudra accélérer dans ces régions l'automatisation des processus de production.

### Une politique volontaire de localisation industrielle

Dans la politique suivie après la guerre pour la localisation des industries, on peut distinguer trois tendances :

- concentration de l'industrie à proximité des matières premières et dans les grandes villes : cette tendance résultait du programme de « reconstruction des industries de base » ainsi que du manque de main-d'œuvre dans les régions faiblement industrialisées;

- concentration de l'industrie dans de nouveaux centres industriels : période pendant laquelle fut décidée la construction de zones industrielles à Tarnobrzeg, Turoszow, Lublin, Konin, Pulawy, Plock;

- dispersion des nouveaux établissements industriels dans plusieurs villes suivie d'une décentralisation active et passive de Varsovie, Lodz, Poznan, Krakow, Gdynia-Gdansk, et de la Silésie.

Ce sont les possibilités limitées de l'industrie du bâtiment, et le déficit de main-d'œuvre dans les grandes villes qui ont été à l'origine de la dispersion partielle de l'industrie dans les petites villes.

En l'état actuel du développement économique de la Pologne, l'industrie est le facteur le plus important des changements de structure des régions économiques. L'industrie est le « moteur » des processus des migrations internes, d'urbanisation et de localisation des services.

### Les choix de cette politique

Ainsi apparaît un des problèmes les plus importants à résoudre dans l'organisation du territoire national: de quelle manière faut-il localiser les nouveaux établissements industriels à créer au cours de la période « prévisionnelle » ? Convient-il de s'orienter vers :

- une concentration continue de l'industrie dans les grandes villes et à proximité des lieux d'exploitation ou de production de matières premières?

- une dispersion des nouveaux établissements industriels dans toutes les villes?

### Une concentration continue ?...

Selon la première variante, l'industrie se concentrerait en Silésie, à Varsovie, Lodz, Cracovie, Poznan, Gdynia-Gdansk et dans quelques autres villes. Ceci signifierait l'augmentation des investissements destinés à la construction de logements et de bâtiments communaux dans ces villes. Il faudrait aussi augmenter sensiblement le montant des investissements dans l'infrastructure des villes car les dépenses d'investissement et d'exploitation dans les grandes villes sont, pour chaque nouvel habitant, plus élevées qu'ailleurs (installation de moyens de transport, carrefours compliqués, frais additionnels d'adduction d'eau — en particulier pour la Silésie et pour Lodz —, augmentation de la capacité de logement pour accueillir les ruraux, etc...). Cette variante permet-

trait, il est vrai, d'obtenir, par la coopération et l'application des techniques nouvelles, certaines économies sur l'infrastructure des zones industrielles. Mais la concentration des industries dans les grandes villes n'est possible qu'aux dépens de la province. Dans ces conditions, la partie la plus active de la population émigrerait dans les grandes villes; la grande ville à forte concentration de services serait trop lointaine pour assurer les services de base à une grande partie des populations rurales; on aboutirait donc à une division néfaste de la société en deux groupes bien distincts: les gens des grandes villes et ceux de la province.

### ... ou une dispersion industrielle ?

La deuxième variante est le contraire de la première.

Les 800 à 1 000 nouveaux établissements industriels construits pendant les vingt prochaines années et ayant le caractère de « créateurs de villes », devraient être localisés chacun dans une ville différente (1).



Carte administrative de la Pologne  
(La Pologne de 1944 à 1964, Editions « Polonia »)

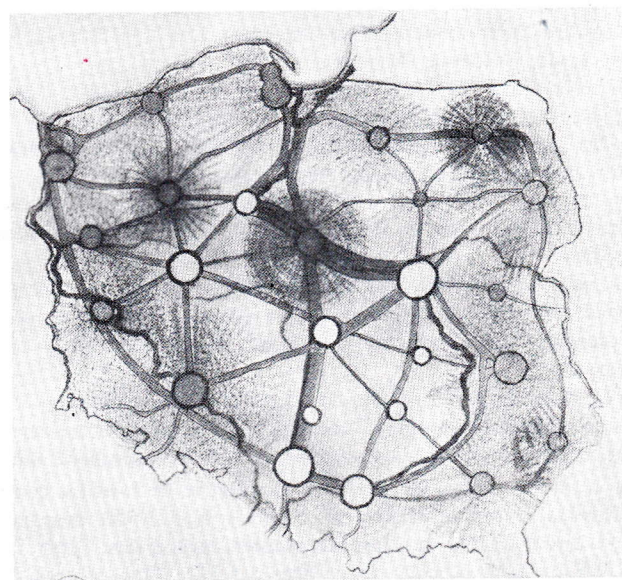
Une telle politique de localisation dont l'avantage est « l'activation » économique de toutes ces villes conduirait à la diminution de l'efficacité économique des investissements. La construction de plusieurs établissements industriels utilisant un système commun d'infrastructure (conduites d'eau, canalisations, assainissement, purificateur d'égoûts, voies ferrées de raccordement, routes, centrales de chauffage, magasins, etc...) est moins coûteuse que dans le cas d'une implantation isolée des établissements. De même la concentration d'établissements qui se complètent mutuellement (par exemple, neutralisant mutuellement leurs effluents, l'une transformant les semi-produits ou les déchets de l'autre, etc...) ainsi que la création de combinats industriels sont facteurs de profits pour l'économie nationale.

(1) Multiplié par deux pour assurer la comparabilité avec la période de 20 ans.

### Entre ces deux solutions, le choix hiérarchisé des villes

Après l'analyse de ces deux variantes on décida d'en élaborer une troisième, dans le cadre de laquelle on envisagea de concentrer les établissements à créer dans quelques nouveaux centres en distinguant entre « centres d'industrialisation intensive » et « centres d'industrialisation modérée ».

Dans ce but, on a effectué une reconnaissance des possibilités de localisations industrielles dans toutes les villes de Pologne, et par élimination, on a retenu 110 villes pour une analyse plus poussée. A cette analyse ont pris part les Bureaux de la Planification Régionale, et les ateliers d'urbanisme qui ont élaboré en détail les conditions de localisation. Parmi ces 110 villes, 67 ont été retenues comme « centres d'industrialisation intensive » et 22 comme « centres d'industrialisation modérée ». Cette variante consiste donc en une concentration modérée des établissements industriels à créer dans quelques dizaines de villes disposées assez symétriquement dans le pays. De cette manière on veut obtenir des éco-

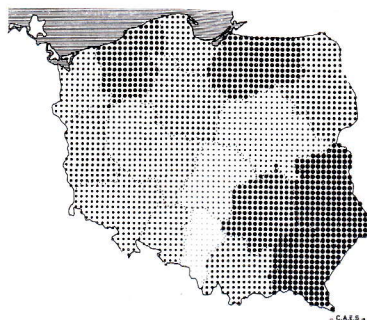


Zones d'influences : En blanc à freiner  
En gris clair à fortifier — En gris foncé à compléter

nomies sur les frais de réalisation et d'exploitation des infrastructures communes à plusieurs établissements industriels, ainsi que sur la réalisation des nouveaux bâtiments. C'est ce que l'on nomme les « profits de la localisation commune ». Les établissements industriels seront placés dans les villes qui présentent de bonnes conditions de localisation et de bonnes possibilités de développement. Beaucoup d'entre elles deviendront ainsi de nouveaux centres de la culture technique et de l'« activation économique ». Elles formeront ainsi la base de l'armature urbaine du pays et influenceront, de ce fait, la conception fondamentale de l'aménagement territorial.

Durant les prochaines années, ces villes, choisies comme centres industriels, seront encore analysées du point de vue des exigences particulières de localisation des diverses branches de l'industrie, ainsi que du point de vue des frais de l'infrastructure technique qu'elles exigent.

Accroissement général de l'emploi dans les activités non agricoles entre 1966 et 1985 (Carte établie d'après les données de la Commission de Planification auprès du Conseil des Ministres de Pologne)



## La carte nouvelle de la Pologne

Ainsi se dessine la répartition suivante des arrondissements et des centres industriels :

- les centres où s'exercera la décentralisation active et passive, c'est-à-dire l'arrondissement industriel de la Haute Silésie, Varsovie, Lodz, Cracovie, Poznan et Gdynia-Gdansk ;

- les centres où ne seront développés, en principe, que les établissements industriels existants (environ 91 villes) ;

- les centres d'industrialisation modérée, aux conditions de localisation de l'industrie plus mauvaises que dans les villes précédentes, mais demandant une industrialisation progressive de la structure territoriale et des surplus de la population locale (22 villes) ;

- les centres d'industrialisation intensive, pour lesquels on a désigné 67 villes présentant les meilleures conditions pour l'implantation de l'industrie et l'accroissement de la capacité de logement.

L'examen des villes à industrialisation intensive et des villes à industrialisation modérée montre qu'elles sont régulièrement réparties dans les voïvodies actuellement les moins industrialisées.

A la fin de 1965, l'emploi dans l'industrie de tous les centres d'industrialisation intensive se chiffrait à 523 000 personnes, c'est-à-dire à 13,5 % du total des emplois industriels. Cependant, en 1985, on peut estimer ces chiffres à 1 250 000 personnes (soit une augmentation d'environ 136 %) soit 21 % des emplois industriels.

Ainsi la part des centres d'industrialisation intensive dans la structure de l'industrie du pays tout entier, augmentera, mais ne sera pas excessive.

## Le développement différencié de l'urbanisation

Le projet de développer le « réseau de l'habitat » est fondé sur la conception de la localisation de l'industrie.

Dans la version actuelle du « plan prévisionnel » on a admis que dans les années 1966-1985 la population urbaine augmenterait d'environ 9 millions de personnes, c'est-à-dire qu'elle atteindrait 24,7 millions en 1985. La population rurale diminuerait dans le même temps d'un million de personnes.

Dans la version revue du plan d'aménagement territorial du pays, on a accepté une allure rapide de l'urbanisation dans les régions dont le pourcentage de population urbaine ne dépasse

actuellement pas 30% (voïvodies de Kielce, de Lublin et de Rzeszow...). Une place particulière est occupée par les régions de Opole et de Cracovie dans lesquelles, dès à présent, la population non-agricole habitant des villages se chiffre à 52-54 %, et dans lesquelles, au cours de la « période prévisionnelle », devra s'effectuer le transfert dans les villes d'une partie de cette population. C'est pourquoi dans ces régions on a approuvé un rythme d'urbanisation rapide. L'allure accélérée de l'urbanisation des régions de Olsztyn et de Koszalin résulte du grand accroissement de la natalité qu'on y prévoit.

En général, on peut constater que l'accroissement le plus faible concerne les villes à « décentraliser » et le plus fort les centres d'industrialisation intensive.

Villes	accroissement en millions de personnes	indice d'accroissement au cours des années 1966-1985
a décentraliser (*)	1,3	124
fondées sur le développement de l'industrie	1,8	151
industrialisation intensive	3,4	240
industrialisation modérée	0,4	210
autres et nouvelles villes	2,1	154
Total	9,0	158

L'accroissement moyen de la population par ville d'industrialisation intensive se chiffrera à environ 50 000 personnes, et par ville d'industrialisation modérée à 20 000 personnes. (Cette conception du développement des villes change quelque peu les prévisions régionales d'urbanisation qui admettaient le développement égal de toutes les villes dans chaque voïvodie).

## Les fonctions des villes

Actuellement les fonctions supra-régionales sont exercées par les villes suivantes : Varsovie, Cracovie, Lodz, Poznan, Wroclaw et Gdansk. On prévoit que dans la « période prévisionnelle » les mêmes fonctions seront également exercées par Lublin et Szczecin. Toutefois, on ne prévoit pas l'accroissement du nombre des villes ayant rang de « voïvodie ». Cependant on a élaboré une conception nouvelle de la formation du « réseau des villes » à partir des fonctions « sub-régionales ». Ces fonctions sont attribuées à la majorité des villes choisies comme centres industriels. Cette attribution n'est faite qu'exceptionnellement à des villes ne présentant pas de conditions particulières pour le développement de l'industrie (raisons de structure géographique ou de niveau insuffisant des services des villes avoisinantes).

Seront localisés dans les villes aux « fonctions sub-régionales » plusieurs sortes de services et d'établissements qui, jusqu'à présent, se concentraient généralement dans les capitales de voïvodies, mais qui, à l'avenir, doivent se trouver plus près des intéressés. Parmi ces services on compte : les écoles secondaires professionnelles, les hôpitaux polyvalents, les magasins spécialisés, les théâtres, les maisons de culture des jeunes, les installations de

sport et de récréation, les centres de commerce de gros, les centres d'éléments préfabriqués, les bases des entreprises de construction et de montage, les bureaux de projets de bâtiments, etc...

Les villes-districts spécialisées ou aux fonctions locales sont situées plus bas dans la hiérarchie urbaine.

Il faut aussi souligner le problème de quelques grandes villes visées par la « décentralisation urbaine ». Cette politique implique en même temps la désignation d'autres villes qui accepteront la charge du développement et diminueront l'expansion de la population migrante cherchant travail et services. C'est pour tenir ce rôle qu'ont été désignés les centres d'industrialisation intensive.

## Les espaces ruraux

La tâche suivante concerne le plan d'aménagement des espaces ruraux et la politique de concentration des établissements agricoles.

Jusqu'à présent le Bureau du Plan d'Aménagement n'a analysé que les projets préparés par les ateliers d'urbanisme et les Bureaux de Planification Régionale. Sur le nombre total de 40 700 villages (solectwa) et 891 villes et lieux d'habitat concentrés en Pologne (unités aux fonctions intercommunales) 1093 villages et 825 villes et lieux d'habitat concentrés ont été retenus. En même temps, 8 200 villages se voient classés dans le groupe des « villages de développement » représentant 23 % de tous les villages polonais.

## L'aménagement territorial du pays

A côté des centres existants, les 67 nouveaux centres planifiés « d'industrialisation intensive », ainsi que les 22 centres « d'industrialisation modérée », seront la base de la structure territoriale du pays. En même temps, on admet la décentralisation passive et profonde des grandes villes existantes au profit de ces centres. Sur cette base est fondée la structure régionale et sub-régionale du pays.

On prévoit que, dans la période du « plan prévisionnel », les limites entre les régions ne seront que faiblement corrigées et que les changements essentiels seront envisagés dans la « structure sub-régionale » qui deviendra l'élément de structure important entre la région et la voïvodie. Les villes aux fonctions sub-régionales désignées comme centres industriels doivent avoir le développement le plus rapide dans la période 1966-1985. On prévoit au total la formation de 92 systèmes « sub-régionaux ». Parmi leurs centres, 10 villes seulement ne sont pas comprises dans le processus d'urbanisation à cause des conditions difficiles qu'elles offrent à l'implantation des industries.

Les centres industriels ainsi que les grandes villes et les centres de tourisme et de récréation seront reliés par un réseau de communications et transports. Ce réseau est principalement formé d'un système d'autoroutes et de routes-express desservant les agglomérations urbaines et les reliant au réseau primaire des routes européennes. Les routes intermédiaires desserviront les centres régionaux et sub-régionaux. En principe, la catégorie de la route sera fonction du niveau des agglomérations desservies.

En tenant compte des conditions naturelles et du réseau principal d'armature urbaine, la division « en rayons de desserte »

des régions agricoles et rurales est en projet. Autour des grandes villes et des centres de récréation, on cherchera à délimiter des zones d'approvisionnement en lait, légumes, fruits et viande. La production des articles supportant bien le transport sera, en principe, développée en dehors des zones d'influence des villes, grandes ou moyennes.

Les fermes éparpillées autour des villages seront graduellement regroupées dans des villages désignés, où seront concentrés les services. Pour parfaire l'organisation territoriale du pays, on mettra également en place une structure liée à l'économie forestière, aux fonctions de tourisme et de récréation, en tenant compte d'un zonage lié à la rétention des eaux, à la protection de la nature, etc...



La structure territoriale doit être fondée sur le système hydrographique. Toutefois les conditions hydrographiques naturelles seront corrigées par la régulation et la canalisation des cours d'eau, la construction de bassins de retenue, et l'organisation de l'utilisation des eaux.

La décentralisation des services particuliers sera adaptée aux fonctions des villes et des villages. Dans le modèle de localisation des services, on prévoit la décentralisation partielle des fonctions urbaines de Varsovie, avec un renforcement sérieux et simultané de ces fonctions dans les villes à caractère sub-régional. En même temps on projette le renforcement progressif des fonctions de services des villes sub-régionales aux dépens des capitales de régions. Les villes sub-régionales désignées comme centres industriels devront être rendues attractives et accueillantes.

Dans la structure territoriale de l'économie nationale on cherchera à réduire les différences régionales du niveau de vie des populations et des conditions de logement.